

cence des appels à la limitation des armements dans la région. D'une part, les mouvements pacifistes (y compris les groupes représentant les peuples autochtones) dans tous les États circumpolaires ont réclamé la démilitarisation, ou à tout le moins la dénucléarisation, de la plus vaste partie possible de l'Arctique. D'autre part, de nombreux analystes ont signalé que la nouvelle « stratégie maritime » des États-Unis favorise dangereusement en elle-même l'escalade et qu'elle risque d'amener plus rapidement un affrontement nucléaire. Certains analystes semblent s'intéresser à des propositions ayant pour objet la création de zones d'exclusion (limiter les activités des sous-marins et des forces ASM) et l'adoption d'autres types de mesures propres à accroître la confiance et la sécurité (MPACS), mais c'est à peine si l'on a commencé à élaborer de telles propositions.

Au cours des dernières années, les appels à une certaine limitation des armements dans l'Arctique n'ont été nulle part ailleurs plus forts et plus persistants qu'au Canada. Des groupes pacifistes, des spécialistes et des parlementaires de toutes les allégeances politiques ont formulé des propositions en ce sens, tandis que la protection de la souveraineté canadienne dans les eaux arctiques recommençait à susciter de l'inquiétude, que le gouvernement déposait le compte rendu tant attendu de son analyse des engagements et des capacités des Forces canadiennes en général, et que se détérioraient les relations Est-Ouest à partir de la fin des années 1970 (signalons en particulier l'échec manifeste de la plupart des efforts soutenus de limitation des armements, efforts qui n'ont pas donné grand-chose jusqu'ici).

Le gouvernement canadien a exprimé officiellement son intérêt pour une certaine limitation des armements dans l'Arctique par suite du sondage d'opinion sans précédent qui a eu lieu sur la politique étrangère en 1985-1986, à l'occasion des audiences qu'a tenues le comité Hockin-Simard, c'est-à-dire le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les relations extérieures du Canada. Tout en rejetant l'idée de constituer l'Arctique en zone dénucléarisée, le Comité a, dans son rapport de juin 1986, recommandé « que le Canada, en collaboration avec d'autres pays